

---

Extrait de « **Terrorismes d'Etat au XXIème siècle** »,  
Chap. XIV, Christian Nots, A paraître en 2010.

---

## CHAPITRE XIV

### SUR-CRIMINALISATION CONTEMPORAINE DES MENACES TERRORISTES ET LÉGIMISATION DES APPAREILS MILITARO-SÉCURITAIRES DU G8

Pour les futurs régimes post-libéraux du G8 – déjà aujourd'hui en crise majeure, les luttes antiterroristes, anti-migratoires, anti-subversives ou encore anti-insurrectionnelles ne sont en fait que quelques-unes des actions préliminaires d'urgence et d'exception (« poches d'exceptionnalisme » expérimentales des Etats) qui visent à sur-légitimer – voire à re-légitimer - en priorité une gouvernance néo-libérale en crise structurelle via un « état d'exception permanent et mondialisé ». A noter cependant que ces grands processus de stigmatisation correspondent à de véritables délires psychotiques émanant de la plupart des dirigeants néo-conservateurs du G8 – actuellement aux commandes des Exécutifs d'Etat de l'hémisphère Nord.

Construits autour des représentations idéologiques de l'indigène anti-colonial, de l'immigrant post-colonial et du subversif post-libéral, les Etats sécuritaires du Nord ont opté en urgence pour la mise en place d'un nouveau système de « résignation civique imposée » où toutes formes de contestation constitue pour l'Etat disciplinaire un véritable « casus belli micro-tactique » inadmissible où toute rébellion sera assimilée judiciairement et policièrement à de l'« insurrection en relation avec une entreprise terroriste ». Chaque citoyen – dans le cadre scientifique d'une « gestion sécuritaire et analytique des menaces identitaires et urbaines » de la police politique et des divers services de renseignements - est aujourd'hui affûlé d'un « indicateur de niveau de rébellion » et d'un « coefficient de subversivité » en tant que « contestataire », « insoumis », « rebelle », « insurgé », « pré-terroriste », « humaniste », etc.

Etiqueté puis stigmatisé ensuite comme un « non-citoyen pré-criminel » (sorte d'« *homo sacer* » moderne...), l'Etat disciplinaire peut alors engager - suivant un spectre de réponses pénales et carcérales elles-mêmes à intensités graduées,

plus ou moins décontextualisées et très précises – des procédures de pénalisation, de criminalisation, d’incarcération, voire de neutralisations physiques et/ou mentales définitives (en cas de besoin).

Dans cette logique hyper-sécuritaire et surtout hyper-disciplinaire, l’Etat considère donc d’une manière fantasmatique que - derrière chaque citoyen *lambda* et à l’intérieur-même de la plupart des groupes de populations allogènes en passe potentielle d’activation terroriste pré- et pro-active [délires d’Etat] – peut se cacher des éléments hautement subversifs [et/ou des « pré-terroristes dormants et potentiels »] en incubation d’incivilité totale, voire de micro-terrorisme embryonnaire. A ce petit jeu idéologique récent auquel se livrent non innocemment les institutions d’Etat les plus répressives et les plus opportunistes du G8, il est facile de constater que les anciennes représentations des « ennemis extérieurs coloniaux et post-coloniaux » ont été remplacées tout récemment par un nouveau panel très étonnant et très pédagogique d’identifications projectives [hautement schizogéniques] émises par les élites gouvernementales à l’attention de leurs masses civiques : nous avons alors – depuis peu - des figures médiatiquement emblématiques telles que les « ennemis intérieurs néo-libéraux », les « ennemis d’Etat », les « réseaux terroristes dormants », les « mouvances anarchistes », des « mouvances autonomistes », les « cellules extrémistes », « l’ultra-gauche pré-terroriste » [les « cellules dormantes de l’ultragauche {certainement sur-armées avec des pelles, des pioches et des tracteurs... blindés - mais malheureusement non encore équipés de mitrailleuses rotatives sur le rétroviseur avant droit...}] installées sur les « *highlands* du Cantal ou de la Corrèze », sur les « hauts plateaux de Millevaches » ou encore sur « les taïgas - *extrêmement* sauvages et totalement isolées – de... Tarnac », etc.

La sur-médiatisation théâtrale des opérations de chasse anti-terroristes, des rafles anti-immigrés et des opérations « coup de poings anti-extrémistes [Tarna..., Opération Taïg..., etc.] servent surtout aux Etats disciplinaires du Nord à décupler l’effet pédagogique (*in fine*, les effets déprimogènes et schizogènes) sur leurs masses de plus en plus précarisées, réactives et appauvries. Les dirigeants sécuritaires du Nord doivent aussi assurer leur pérennité et leurs auto-reproductions oligarchiques en créant eux-mêmes et en sur-amplifiant télévisuellement et radiophoniquement en boucle [via les chaînes TV d’Etat et les Radios d’Etat] de nouveaux risques dramatisés et/ou factices, de nouvelles menaces imminentes, de nouveaux ennemis terrifiants ou encore de nouveaux boucs-émissaires opportuns - présentés le plus souvent comme des « barbares effrayants » ou des « terroristes sanguinaires, déshumanisés et ultra-violents ».

L’ancrage dans une identité européenne intentionnellement aliénée ou encore l’incidence traditionnelle (transgénérationnelle) des préjugés raciaux et

ethniques - en relation avec nos mondes coloniaux, métis et indigènes historiques comme actuels - réinstallent un imaginaire extrêmement glauque qui permet d'attribuer projectivement la responsabilité des problèmes occidentaux à des groupes indigènes [néo-coloniaux] et à des groupes politiques déterminés. Traditionnellement tenus pour responsables de nos épidémies [ventilées cependant par les laboratoires occidentaux de bio-défense ou par les transnationales euro-américaines de la pharmacie], de la délinquance, de la pénurie de logements sociaux ou encore du chômage de masse, les immigrés nous font revivre passionnément (pour ceux qui appartiennent aux droites contemporaines les plus dures et/ou les plus phalloïdes) et pulsionnellement nos vieux discours européens de stigmatisation de l'entre-deux-guerres des années... 30. Le débat sur les immigrants n'est pas nouveau, mais il a pris aujourd'hui une virulence inhabituelle. L'élimination de l'« Autre immigrant », stigmatisé comme corps étranger dans la patrie malade et/ou dans la République blessée, s'exprime par son rejet hors des frontières nationales - rejet validé dans une « merveilleuse atmosphère de détachement de masse » chez une grande partie des citoyens occidentaux.

À la différence de l'« ex-étranger politique » du bon vieux temps de la guerre froide – qui était généralement associés au communisme pro-soviétique, au socialisme pro-chinois ou à l'impérialisme asiatique (pro-vietnamien...), l'ennemi lointain est devenu tout... proche. Le rejet et la stigmatisation de l'« Autre coloniale » - ou de l'« Autre politique » - paraît réinstaller une forme de bio-politique dans laquelle l'ancienne xénophobie issue des grandes périodes coloniales des Occidentaux du siècle précédent est renforcée depuis peu par la stigmatisation systématique de l'« ennemi pauvre » et des « ennemis... socio-politiques ». A noter que la résurgence inquiétante et massive de ces récentes représentations hautement stigmatisantes et potentiellement exterminatoires à long terme (l'« ennemi pauvre » pouvant être à terme exterminé sous des formes alimentaires, sanitaires, financières, administratives, non-locatives, transfrontalières...) ne présentent cependant pas au final d'originalité par rapport aux anciennes démarches génocidaires et hyper-élitistes des extrêmes droites européennes du milieu du XX<sup>ème</sup> siècle (fascisme italien sous le mussolinisme, fascisme français sous le régime de Vichy, fascisme espagnol sous le franquisme, doctrines nazies du III<sup>ème</sup> Reich, etc.).

L'assemblage politique et néo-colonial récent de cette chaîne de machines étatiques de terrorisation, de déportation, d'internement, de peur, de stigmatisation, de délation, de bouc-émissarisation, etc. - appliqué curativement au redressement cognitif des masses contemporaines du G8 - permet ainsi de préparer les cœurs et les esprits civiques à une future forme de société hautement massifiée et très obscure où la culture sera entièrement militarisée (esprit de défense), où les lois d'exception seront devenues permanentes et où

encore l'efficacité et le durcissement avancé des appareils de contrôle, de surveillance et de répression auront atteint leur apogée totalitaire.

En fait, les luttes anti-migratoires et antiterroristes actuelles préfigurent les futures « luttes anti-dissidences politiques » généralisées et pan-sociétales dans lesquelles les Etats sécuritaires d'aujourd'hui - qui seront remplacés dans peu de temps par des Etats disciplinaires post-libéraux – auront alors réussi à transformer les anciens sentiments collectifs de peur et d'insécurité (« Cry-Wolf syndromes » et « syndromes de Damoclès » actuels - créés par les Etats autoritaires eux-mêmes) par un « ordre sociétal purifié et totalement pacifié » où les sentiments de résignation, de délation et d'effroi serviront de ciment collectif (sorte de béton vitrifié...) aux futurs Etats disciplinaires et post-libéraux de l'hémisphère Nord (qui sont déjà en train actuellement d'incuber).

L'objectif futur pour les actuelles élites néo-fascistes dirigeantes du G8 vise à préparer un système despotique à géométrie variable afin de pérenniser absolument leurs pouvoirs d'Etat – qui apparaissent de plus en plus illégitimes et anticonstitutionnels aux yeux des masses. Pour cela, les appareils d'Etat des pays du Nord œuvrent à faire marcher au pas et à ré-enrégimenter les basses classes de plus en plus précarisées, les populations intermédiaires issue des classes moyennes et surtout les trois milliards de gueux hyper-pauvres issus des Tiers-mondes et des pays de l'hémisphère sud en cours de recolonisations diverses (multiples méga-intrusions néo-coloniales qui sont - au passage – de plus en plus directes, perfides et sournoises).

Comme par exemple en Egypte - où l'état d'urgence et d'exception est prorogé systématiquement depuis 1981 (notamment par des prorogations... préventives), les actuelles mesures antiterroristes sans clauses crépusculaires (ou sans clauses temporelles) débouchent sur l'idée que l'exception doit subtilement devenir une norme permanente avec laquelle les citoyens doivent s'habituer définitivement et... naturellement. La gouvernance néo-libérale axée sur des procédures d'exception vise ainsi - subrepticement et intentionnellement - à substituer les anciennes procédures démocratiques et les anciennes normes – de plus en plus obsolètes et insuffisantes - de l'Etat de droit par des mesures larges et définitives d'urgence et d'exception. Les régimes « néo-libéraux » - traditionnellement auréolés [encore aujourd'hui] d'une mentalité fasciste et colonialiste inconsciente issue notamment d'un passé martial objectivement monstrueux – se révèlent ainsi à nouveau au grand jour dans leurs vieilles tendances néo-fascistes trans-historiques (qui sont aujourd'hui – cependant – « bruyamment récurrentes » et visibles).

Les Etats néo-libéraux sont en train de retrouver ainsi une nouvelle légitimité temporaire par le biais de leur aptitude avancée à assurer d'une manière

spectrale la sécurité... antiterroriste *contre* leurs propres citoyens face notamment à un très étonnant « terrorisme mondialisé en réseau » (Al-Ciada...) - qui à la spécificité d'apparaître très curieusement à la fois sans possibilités d'identifications organisationnelles fiables, sans limite spatiale précise et sans fin temporelle identifiable (d'ailleurs, Oussama court toujours...). Les mesures d'exception redonnent ainsi incontestablement à la fois un rôle restructurant en externe au niveau néo-colonial et un rôle néo-structurant en interne au niveau de la « re-disciplinarisation avancée des masses ». Car, les oligarques qui gouvernent les Etats néo-libéraux du Nord – qui sont déjà en passe de devenir impuissants en interne sur le plan électoral – sont surtout en train d'être dépassés de plus en plus par des processus constants de contestation et de manifestation de masse à l'intérieur même de leur propre « prairie patriotique » [peuplée cependant essentiellement de bidochons-Roi {ou de bidochons narcissiques} et de moutons civiques] aux aboies.

Très opportunément et depuis peu, les élites nationales ont ainsi découvert alors que la « grande guerre antiterroriste mondiale » représentait finalement - en ultime recours - un créneau de choix pour pérenniser leur pouvoir déliquescents et corrompus. Cette nouvelle « guerre antiterroriste » tombe aussi à point pour réintroduire – enfin - un large éventail de lois permettant aux grands régimes néo-fascistes actuels du Nord – toujours viscéralement attachés à leur vieille tradition de « prédation impériale [intra-coloniale comme néo-coloniale] » - de s'imposer offensivement et préemptivement contre leurs très récents ennemis géo-économiques (les superpuissances émergentes de la Chine, de l'Inde, du Brésil, de l'ex-URSS, etc.) et géo-énergétiques (pays *injustement* pétrolifères et/ou minéralifères de l'Afrique, de l'Eurasie et du Moyen-Orient).

Plus en interne, les processus de diabolisation terroristes et d'angélisation anti-terroristes des Etats du Nord traduisent aussi une volonté d'instaurer un « état d'exception pan-sociétal, permanent et mondialisé » sous l'alibi d'une « doctrine terroriste préventive » en intra-national comme au niveau transnational. « L'état d'exception permanent » préfigure et surtout augure de la dérive caricaturale – mais logique sur le plan du contrôle généralisé des masses – des systèmes pénaux du G8 qui ont pour nouvelle finalité inattendue de préparer l'obligatoire et incontournable « post-libéralisme autoritaire ou pré-totalitaire » de 2017/2025.

Au centre de cette approche anti-terroriste préventive, de nombreux Etats ont créé différents crimes plus ou moins centrés sur le terrorisme anti-colonial [qui ne correspond pas - par ailleurs – ou seulement de manière très restrictive - au « terrorisme d'Etat » qui est pourtant largement... majoritaire] dont celui d'« association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ». Sorte de « Cour de sûreté de l'État-bis » plus feutrée et plus furtive (la Cour de sûreté de

l'État ayant été abolie en 1981 par Mitterrand [Loi n° 82-621 du 21 juillet 1982]), ces récents systèmes spéciaux de juridictions, d'enquêtes et de poursuites - à la française - en lien avec le terrorisme sont - *de facto* et à nouveau - devenues de véritables « institutions de droit d'exception » *via* le durcissement très régulier et très insidieux des différentes lois AT et CT depuis 1986 (dont notamment les lois 86-1020 du 9 septembre 1986 et 96-647 du 22 juillet 1996).

Ces lois ont ainsi permis de créer un système judiciaire d'exception hautement centralisé pour traiter très sélectivement des crimes et délits liés au terrorisme en fonction des spécialisations d'une vingtaine de juges et de procureurs AT et CT (spécialisés séquentiellement sur les terrorismes islamiques, sur les terrorismes séparatistes, sur les terrorismes internationaux, sur les terrorismes nationalistes/insulaire, etc.) dans le cadre de la « Sous-direction nationale antiterroriste » (appelée antérieurement « 14<sup>ème</sup> section AT du parquet de Paris »).

La loi de 1986 a permis aussi de créer la DNAT (« Direction Nationale Antiterroriste ») qui était alors spécifiquement spécialisée et entraînée pour conduire des commissions rogatoires en lien avec le terrorisme. Mais, à partir de 1996, ce délit à la définition extrêmement extensive d'« association de malfaiteurs en lien avec une entreprise terroriste » a permis aux autorités policières, militaires et judiciaires d'intervenir – beaucoup plus en amont - dans le but de prévenir tout acte de terrorisme bien avant toute planification logistique effective et toute exécution de l'attentat ou du délit « AMLET » (appelé aussi « AMR<sup>elation</sup>ET » dans le jargon AT). Mais alors que ce chef d'inculpation très grave était initialement destiné - dès 1996 - à criminaliser tout acte terroriste préparatoire (*criminalisation préventive de l'intention*), l'accusation d'« association de malfaiteurs en lien ou en relation avec une entreprise terroriste » peut ainsi – de manière très routinière - être portée tangentiellement pour toute complicité résiduelle, voire très lointaine d'AMLET en cas de soutien logistique indirect, de soutien financier par dons associatifs ou humanitaires ou tout simplement en cas de simples contacts intimes, familiaux, épistolaires, amicaux ou encore de voisinage avec des membres actifs de groupes incriminés dans des enquêtes et des investigations d'« activité terroriste présumée » et d'« activismes potentiellement terroristes ».

Ces systèmes pénaux biaisés et ouvertement politisés (sous contrôle exclusif des Exécutifs d'Etat) visent à appuyer institutionnellement les objectifs gouvernementaux actuels aux fins de soumissions judiciaires, policières et carcérales d'une grande partie de la citoyenneté - de plus en plus critique de manière conjoncturelle et contextuelle - envers les diverses postures martiales, autoritaires et inconstitutionnelles des gouvernements contemporains du G8. Les

systèmes pénaux actuels des régimes néo-libéraux sont ainsi de plus en plus mus ni par le crime, ni par l'état dangereux des terroristes mais par l'alibi de la menace terroriste elle-même et par la nécessité impérieuse de sauvegarder un semblant de légitimité... d'Etat. Car, les Etats du G8 – étant de plus en plus népotiques, de plus en plus despotiques, de plus en plus ostentatoirement faillitaires et - accessoirement – de plus en plus en crise structurelle et définitive de régime démocratique – ont opté visiblement *en crescendo* pour des appétences néo-... régaliennes et – surtout – pour des dérives ouvertement sécuritaristes, néo-monarchiques et – progressivement - en dehors de tout Etat de droit.

En voulant réprimer non pas nos actes mais nos intentions, l'Etat disciplinaire contemporain nous désigne potentiellement tous non seulement comme des « terroristes en puissance » mais aussi comme des « terroristes... dormants ! ». La pseudo-légalité d'exception est en train de devenir une illégalité d'anticipation et de préemption massive d'Etat : ainsi, la restriction des droits des citoyens prévient virtuellement un danger à la fois hypothétique, futur et non encore acté. En somme, l'état d'exception est enchâssé dans la doctrine non pas de crimes agis ou d'attentats actés mais de crimes potentiels et d'attentats imminents que les appareils AT-CT-PO-JU-MIL-RI-SDNAT-SP-... (...) jugeront alors nécessaire, voire impérieux de neutraliser préemptivement et/ou préventivement par anticipation pré-criminelle et... pré-terroriste.

L'Etat ne se légitime plus que par la sécurité d'Etat tout en s'appuyant sur un irrépressible désir pulsionnel de sécurité des masses (créé artificiellement et opportunément par les Etats néo-libéraux) afin de renforcer son emprise tout en restreignant les libertés civiles et individuelles. A ce petit jeu du vieux Léviathan étatique issu des périodes historiques les plus noires (via l'organicité absolue de l'Etat, l'unité et l'intégration des pouvoirs d'Etat, la fusion des pouvoirs exécutifs, économiques, judiciaires et parlementaires, la neutralisation avancée des contre-pouvoirs, etc.) qui s'oppose trans-générationnellement au « Béhémoth insurrectionnel des masses » (en termes de contre-Etats et de contre-pouvoirs au sens « kantorowiczien » [et non plus au sens « schmittien »...]), la réanimation d'urgence – actuellement en cours - de l'Etat post-libéral (ou néo-fasciste) est en passe de réussir, voire d'effacer efficacement les futurs « ex-Etats néo-libéraux » - aujourd'hui en échecs structuraux et différentiels [échecs, d'ailleurs, confirmés dans tout le G8 depuis peu de temps - autant au niveau social qu'aux niveaux géoéconomiques et géopolitiques].

Remise dans le contexte de la crise du néolibéralisme et des récents néo-colonialismes néo-libéraux, l'« anti-terrorisme mondialisé » a donc propulsé l'ensemble des pays post-industriels de l'Occident [G8 et pays alignés] dans un

climat opportun de peurs et d'obsessions sécuritaires, qui n'est en lui-même qu'une forme novatrice de terreurs d'Etat permanentes – légitimées par les réactions anti-coloniales [non-terroristes !] des 150 PED confrontés eux-mêmes aux divers terrorismes... d'Etat (terrorismes administratifs, financiers, économiques, douaniers, boursiers, multilatéraux, etc.) des grandes fédérations à économie de marché [PEDM en faillite avérée] du Nord. Dès lors, dans cette nouvelle idéologie néo-libérale [*in fine*, pré-martiale] et très opportune de la menace, le contre-terrorisme et l'anti-terrorisme requièrent tous deux – en amont de l'acte terroriste – des moyens plus avancés, non conventionnels et mieux adaptés, à savoir ceux des services de renseignement, des forces spéciales et des forces armées - tout en étant complémentaires des actions déjà opérationnelles des différents services de police et des services judiciaires.

Sous l'influence des récentes conceptions arbitraires et biaisées des « ennemis d'Etat intérieurs et extérieurs », des nouvelles catégories d'individus menaçants (récidivistes, « alcooliques routiers », « chauffards routiers », parents maltraitants, cyber-adolescents délinquants, etc.), des combattants illégaux, des terroristes présumés ou encore des Etats voyous, nos fascisants régimes néo-libéraux actuels sont en train de transformer, d'une manière totalitaire, leurs récentes mesures d'exception en règles de droit normatives, permanentes et pan-sociétales. Dans ces nouveaux processus de subjectivation de l'ordre juridique d'Etat, de plus en plus de citoyens seront poursuivis pour terrorisme ou extrémisme non pas sur la base d'un crime ou d'un délit déterminé (avec des preuves matérielles et/ou scientifiques à charge), mais en fonction d'une virtualité pré-criminelle et/ou d'une menace potentielle construite par l'imaginaire du « pouvoir pré- et pro-totalitaire d'Etat » - actuellement en devenir.

Le plus souvent, ce sera le profil anormal ou certains comportements légèrement atypiques (discours politiques anti-étatiques, lectures « terroristes », participation à des manifestations démocratiques, mode de vie inquiétant quant aux « paramètres de la normalité Etatique de masse », appartenance à un syndicat *étatiquement* incorrect, pratique d'une religion « *géopolitiquement* incorrecte » (...), voyages touristiques dans des pays musulmans (quelle hor... !), etc.) qui justifieront à la fois l'inculpation « flottante », l'arrestation « arbitraire » et la détention « infinie » en prison ou dans des camps de rétention spécialisés pour « déviants anti-étatiques » ou « migrants intrusifs » dans le cadre de la « Sûreté nationale », de la « Sécurité de l'Etat » ou encore de la « Sécurité nationale ». En fait, dans « l'intention terroriste présumée », le niveau de la ou des preuves est... accessoire : dans ces logiques méta-judiciaires et post-pénales poussées à l'extrême, il n'est donc plus nécessaire de démontrer la culpabilité des personnes incriminées, détenues et/ou jugées...

La définition très imprécise du délit d' « association de malfaiteurs en relation avec une activité terroriste » ouvre donc à une interprétation très extensive - voire littéralement hollywoodienne - des preuves à charge (cf. l'Affaire de Tarn...). Elle permet ainsi de procéder à des inculpations, à des détentions provisoires injustifiées, voire à des condamnations injustes basées à la fois sur des preuves souvent extrêmement ténues, sur de simples présomptions de culpabilité [« intime conviction » très... subjective {étatisée} du magistrat {étatiquement} spécialisé] ou encore sur la base d'informations fragmentaires et souvent exotiques - issues quelquefois de services de renseignement militaires étrangers ou de « services de contre-espionnage... intéressés » de l'Etat ou des Etats en question. Ces données fragmentaires d'incrimination – quelquefois déjà « militarisées » et « judiciairisées » au préalable - proviennent aussi souvent de pays tiers qui ne sont pas forcément regardant ou encore qui sont non-équipés pour évaluer le degré de fiabilité des informations montantes issues de leurs propres institutions d'Etat (« aveux sous torture », « aveux extorqués », « aveux fabriqués », « informations polluées pour des raisons... géopolitiques », etc.).

Cette définition nébuleuse du délit d' « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste » permet ainsi d'arrêter – souvent dans des opérations très médiatisées et très politisées [ou par décisions purement gouvernementales] - de très nombreux « coupables potentiels » grâce à la surmultiplication de vastes coups de filet ciblés dans des lieux susceptibles d'abriter des individus suspectés d'avoir des liens quelconques avec des réseaux terroristes présumés ou dormants (par ex. dans les multiples zones de guérilla des Hauts plateaux de Millevaches, des Hauts plateaux de la Corrèze, des Hauts plateaux du Cantal [lol !] ou encore le long des lagunes et des taïgas de Tarnac)[lol].

Dès l'instant où il existe des preuves qu'un certain nombre de personnes se connaissent, sont en contact régulier ou partagent les mêmes convictions religieuses, politiques ou syndicales, la marge devient infime et très subjective pour classer un vaste éventail d'actes, même les plus accessoires, parmi les « faits matériels » démontrant une participation à un groupe de malfaiteurs, une « bande armée » ou une « entreprise... terroriste ». Ainsi, la lecture jurisprudentielle de la loi « *antiterroriste* » permet que l'Etat pénal (le parquet) qualifie de « terroristes » et « d'association de malfaiteurs » des personnes qui partent en vacance dans des pays arabes sous les tropiques, qui militent ensemble, qui réfléchissent ensemble, qui osent produire des textes critiques contre l'Etat [fasciste], qui manifestent [Quelle horreur !], etc. Une fois arrêtées, les personnes soupçonnées de « terrorisme » (AMLET) peuvent être placées en garde à vue pendant une période extensible qui peut aller jusqu'à six jours, avant de comparaître devant un juge pour être mises en examen. Une fois qu'un suspect est amené devant un juge, un strict minimum d'éléments de preuve le

liant au réseau terroriste présumé en question est généralement suffisant pour le placer en détention provisoire pendant quelquefois plusieurs... années (en non plusieurs mois...). En matière de terrorisme, la durée de détention maximale va jusqu'à... quatre ans – la chambre de l'instruction pouvant, *pharaoniquement* et à titre exceptionnel, prolonger la détention provisoire de deux fois quatre mois au-delà du délai de quatre ans. (...)

Accessoirement, la notion AMLET – reprise par la plupart des pays du G8 actuellement en crise politico-économique interne et externe majeure - est aussi assez vague pour ouvrir une brèche inquiétante à des processus d'installation de jurisprudences d'exception et de condamnations expéditives – notamment pour des délits politiques et/ou des infractions virtuelles (crimes d'association, d'opinion, de mauvaises relations, de réunion, d'expression, d'appartenance anormale, de contestation, de pauvreté et de marginalité « volontaire », d'information, de possession d'informations dites « sensibles », d'activisme et de soutien informationnels, de glorification des « violences terroristes », de critique de l'Etat, d'intentionnalité anti-étatique, etc.). Dévoilant le caractère extrêmement subjectif, le plus souvent trop contextualisé (voire conjoncturalisé) ou encore plus simplement... politiques des récentes lois antiterroristes (dont l'absence de toutes preuves matérielles comme pour la méga-opération proactive US/UE « Extraordinary renditions » [cf. les rapports parlementaires du Conseil de l'Europe...]), leur utilisation par les Excutifs autoritaires et les services spéciaux du G8 (Canada, Etats-Unis, Pays européens, Belgique, Angleterre, etc.) est donc aujourd'hui largement déterminée par les diverses interprétations jurisprudentielles – qui joueront alors un rôle disciplinaire sur les masses (notamment pour des Exécutifs néoconservateurs qui y voient depuis peu un rôle hautement politico-éducatif et hautement pacificateur pour leurs masses devenues trop remuantes [populismes pénaux du G8, effrois médiatico-judiciaires en boucle dans tout l'hémisphère Nord, etc.]).

Au-delà du fait que la plupart des lois « AMLET » ou « AT » visent aussi – de manière subreptice - à re-qualifier de nombreux délits en crime, les Etats autoritaires du Nord cherchent donc en parallèle à favoriser l'installation de jurisprudences offensives qui permettront un recyclage politique – extensif, direct et abusif - des diverses lois antiterroristes votées en urgence et à la hâte depuis septembre 2001. A terme – notamment après 2015 où la crise géoéconomique du G8 aura atteint son apogée ou son « peak », les parquets du G8 pourront ainsi criminaliser sereinement non seulement les points de vue culturels opposés – notamment au sujet des multiples conflits néocoloniaux et hautement criminels perpétrés par l'Otan et le G8 partout dans le monde, mais aussi des faits avérés, récurrents et très graves (de terreurs d'Etat, de terrorismes d'Etat, etc.) - qui risqueraient de rentrer en contradiction bruyante avec la « lecture désinformée et déshumanisée du réel » opérée par les démocraties et

autres dictatures constitutionnelles alors aux commandes gouvernementales de ces mêmes pays.

Officiellement et en apparence, l'objectif sulfureux affiché par les Etats - déployant aujourd'hui l'alibi AT - est d'étayer la thèse de la réapparition massive et brutale d'une multitude de groupuscules terroristes embryonnaires – ainsi que d'une multitude de nouveaux « *ennemis intérieurs* » contre lesquels tout les pays du G8 doivent s'associer pour faire front (intérieur...). En fait, en sous-main ou plus officieusement, il s'agit surtout de roder et de valider progressivement les différents cadres jurisprudentiels, organisationnels et médiatiques de criminalisation micro- et macro-sociale qui visent à cibler à moyen terme l'ensemble des systèmes de critiques anti-étatiques et antigouvernementaux fomentés par les masses civiques (dont la dénonciation - par de nombreux citoyens et de nombreuses associations - des récentes lois d'exception non crépusculaires) – tout en sur-légitimant la redondance caricaturale et la surmultiplication préparatoire des appareils militaro-sécuritaires du G8 en vue de la méga-crise pour l'après-2015 (attendue mathématiquement par l'ensemble des institutions de Prospective d'Etat du G8). Tangentiellement, les processus AT dans leur ensemble (stigmatisation médiatique, inductions contextuelles en intra-national comme au niveau géopolitique, déploiement de faux maquis, etc.) permettent aux Exécutifs du G8 de provoquer des paniques législatives afin de pousser progressivement l'ensemble des institutions républicaines vers des démocraties d'extrême droite (cas actuels pour la plupart des régimes de l'hémisphère Nord), des oligarchies post-constitutionnelles (cas à venir à l'horizon 2015/2020 dans tout le G8) ou encore vers des dictatures pseudo-constitutionnelles (cas futurs hautement potentiels pour le G8 à l'horizon 2025/2030).

Ainsi dans un avenir proche, chaque rassemblement d'amis, chaque rassemblement familial, syndical ou culturel pourra être incriminé - par les forces de sécurité d'Etat - comme le « noyau dur potentiel d'une cellule terroriste », comme le « noyau dur potentiel d'une cellule extrémiste prête à la lutte armée » ou encore comme « une association de malfaiteurs en relation avec une activité terroriste ». La recherche d'intimité sera assimilée par les forces anti-dissidences ou antiterroristes à des méthodes de clandestinité actives et/ou intentionnelles. Les procédures d'incrimination via les panels récents et évolutifs de lois d'urgence, d'exception, antiterroristes et martiales (toutes en évolution constante sur l'ensemble des pays de l'hémisphère Nord depuis quelques années) - représentent l'aspect le plus significatif de la « lutte contre le terrorisme », à savoir qu'un citoyen est désigné comme terroriste, extrémiste ou dissident agressif non pas parce qu'il a commis des délits ou des crimes précis, tracés et identifiables, mais simplement parce qu'il est stigmatisé subjectivement (sans aucune preuve et/ou par fausses... preuves « réifiées », déformées et/ou

fabriquées par les appareils policiers et judiciaires d'Etat) par les institutions d'Etat et par la centaine de fichiers administratifs, de police et de renseignement sur les citoyens qui existe déjà (notamment en France, aux EtatsUnis, en Angleterre...).

Au-delà de la stigmatisation et de la criminalisation traditionnelle des opposants politiques et des dissidents contre- et anti-étatiques, le futur ordre policier et judiciaire des régimes [post-] néo-libéraux – qui est actuellement déjà en « devenir opérationnel durci » - visera à supprimer tout conflit, toute confrontation subjective avec les pouvoirs d'Etat et toute déviance potentielle par rapport à un « menace virtuelle ou potentielle anti-Étatique » [pré-délictuelle, pré-criminelle, pré-terroriste, pré-sexuelle, etc.]. Pour les institutions d'Etat en charge de la sécurité... publique et nationale (*in fine*, principalement de la Sécurité étatique des élites gouvernementales et/ou de la Sécurité de l'Exécutif...), il s'agira de démontrer que le refus de soumission intégrale des citoyens aux Institutions Spéciales et aux Institutions d'Exception du futur « Etat total » constituera une des formes d'infractions délictuelles, voire criminelles gravissimes, pouvant être assimilée – très rapidement et dans de nombreux contextes atypiques - à des « actes terroristes présumés » et/ou à des « menaces terroristes potentielles ».

Pour les gouvernements néo-conservateurs actuels (US et UE), l'objectif secret ultra-fasciste est d'arriver - à moyen terme - à l'idéal d'une société ultra-disciplinée spécifiquement encadrée par un « état d'exception permanent » - qui sera appliqué alors à l'ensemble des citoyens opportunément considérés – au moindre indice - comme des terroristes présumés, comme de faux pacifistes potentiellement agressifs contre l'Etat ou encore comme des extrémistes potentiels (qui n'ont pas encore... agi).

Dans ce cadre précis, les Etats post-libéraux sont en train de créer de nouvelles « catégories d'individus suspects » susceptibles de tomber dans le champ des investigations « antiterroristes », « anti-subversives », « anti- ou contre-migratoires », etc. tout en abaissant le seuil de déclenchement des enquêtes et des investigations policières, judiciaires, voire militaires (« enquêtes pro-actives ou préliminaires » en amont du juge d'instruction). Sous l'alibi des enquêtes « antiterroristes », « contre-terroristes » et « contre-subversives », les services de polices spécialisés commencent ainsi à s'en prendre aux citoyens encore trop lucides, trop réactifs ou plus simplement politiquement dissidents dont la grande majorité ne sont que des activistes « anti-guerre » non violents, des militants écologiques non violents (par ex. Greenp...), des militants alter- et anti-mondialistes non violents, des défenseurs des droits de l'homme non violents (LDH, Amnesty International, etc.), des défenseurs des droits civiques non violents (HRW), des militants politiques non violents (NPA, PS, UDF, etc.),

des syndicalistes non violents (CGT, LKP, etc.), des militants antinucléaires non violents (Mais équipés - de plus en plus souvent - de nouveaux compteurs « Geiger-Müller » miniaturisés – toujours en vente libre ! [Quelle horreur]{lol}), etc.

Ainsi, dans quelques années, quand les Etats autoritaires actuels se seront transformés en Etats post-libéraux (*in fine*, en Etats totalitaires ouverts ou en Etats post-totalitaires pervers et panoptiques), tout citoyen politiquement contestataire pourra éventuellement être arrêté et « mise en détention provisoire infinie » dans un camp ou dans un « système carcéral spécial » en tant que membre d'une « cellule extrémiste présumée », d'une « cellule terroriste présumée » ou d'un « réseau terroriste potentiel ». A terme, cela aura aussi pour conséquence que non seulement les militants politiques et les membres de partis politiques d'opposition – qui seront alors plus ou moins directement interdits - seront aussi poursuivis – comme le seront aussi leurs familles, leurs voisins et amis puisque issus des mêmes milieux [les « gris », les « suspects », les « voyous », les « clando », etc.] et soupçonnés de sympathie inadmissible pour l'association interdite ou le parti dissous. La STASI ou encore les « Schutz Staffel » en leurs temps faisaient de même. Au-delà du fait que l'applicabilité et l'imputabilité routinière et généralisée de ce type de chefs d'inculpation hautement politisés se fera à tout « citoyen déviant », une part toujours plus grande de « subjectivité étatique » interviendra parallèlement dans ces processus militaires, paramilitaires et judiciaires de chasse contre-insurrectionnelles aux fins de quadrillages généralisés de toute la population.

Les « opérations actuelles de chasse » AT, CT, anti-migratoire, anti-subversives et contre-insurrectionnelles visent aussi à long en terme à criminaliser et « judiciariser » préventivement toutes les formes de contestation politiques, pourtant traditionnellement encadrées, normatives, pacifistes et non violentes, dans le cadre d'une assimilation imminente des « anciennes activités de dissidence politique » - jusqu'alors légales - à de la « subversion pré-terroriste, voire proto-terroriste » criminalisable.

Au final, grâce à ces « psychoses de masse » - appuyées accessoirement par un contexte avéré et dramatique de dépression économique structurelle, les ultra-conservateurs et les oligarques des extrêmes droites (ou des droites gouvernementales extrêmes) – que sont déjà aujourd'hui au pouvoir dans la plupart des pays du Nord - vont logiquement accéder non seulement à la totalité des pouvoirs sociétaux mais aussi à leur fusion (« fusion totalitaire feutrée » de l'Exécutif, du législatif, du judiciaire, etc.) dans quelques années pour ces mêmes pays. Dans ce sens, toujours pour les ultra-conservateurs et les oligarques de l'extrême droite, la meilleure méta-stratégie à employer dans un futur proche - pour fomenter un coup d'Etat feutré - sera d'instrumentaliser et de

dramatiser l'ensemble des menaces systémiques – via notamment, des formes de menaces chroniques et constamment évolutives (mais factices ou sur-dramatisées telle la « récente crise de la grippe »), diverses « lois d'exception », divers syndromes de Damoclès opportuns (inductions médiatiques actuelles - par les gouvernements fédéraux - de peurs et d'angoisses de masse) ou encore divers « Cry Wolf Syndromes médiatiques » gigantesques (qui correspondent aussi actuellement aux récurrentes pseudo-pandémies grippales – visiblement sur-dramatisées - depuis le début de la... méga-dépression économique du G8 [*Id est* à partir de 1999]).

Ces récentes techniques fédérales de « gouvernances d'Etat noires » vont permettre de neutraliser et de déboulonner structurellement et progressivement les droits de l'homme, la justice sociale, l'évolution démocratique de l'ensemble de la société (celle-ci étant largement perçue comme inapte – dans la pensée des oligarques dirigeants actuels - au maintien linéaire d'un très haut niveau de revenus et de qualité de vie pour les infimes élites sociétales et gouvernementales du G8) ou encore l'ancienne primauté du droit aux profits des forces martiales, paramilitaires et policières.

Toujours dans un futur proche, ces mesures d'exception définitives - qui seront appliquées à toutes les citoyennetés du G8 pour des raisons de dépression économique, de crises sociales structurelles ou de pseudo-crisis sanitaires d'urgence [dont la énième « grippe » de 2008/2009] - auront plusieurs caractéristiques réglementaires, non-dérogatoires, obligatoires, voire réquisitoires que l'on peut aisément lister ci-dessous de manière prospective :

- Déploiement de Mesures d'exception sans aucune clause ou bouclier crépusculaire (non-inscription parlementaire d'une clause de « temporisation » - ou clause « crépusculaire » - visant tous les projets de loi Antiterroristes et de lois Contre-terroristes avec des limites dans leurs durées d'application),
- Mise en place subreptice d'une trame complexe de lois d'exception et de mesures d'urgence nationale - de portée considérable et illimitée - sous couvert de diverses crises [pandémiques, climatiques, terroristes, économiques, routières, pédophiliques, sociales, virales, financières, etc.] plus ou moins factices ou créées artificiellement ou encore sous couvert d'états d'alerte pan-sociétaux - sur-amplifiés intentionnellement et perversément par les institutions médiatiques et culturelles d'Etat [du G8],
- Mise en place de « critères administratifs d'excellence et d'efficience » sur lesquels doivent reposer l'« opérationnalité absolue, totale, finale et... constante » des forces de sécurité (dont AT et CT) : dépendance directe

par rapport aux ordres de l'exécutif gouvernemental, désactivation progressive des parlements populaires du G8 et abolition des fonctions législatives par les Exécutifs d'Etat, routinisation des lois d'auto-amnistie d'Etat pour absorber – puis diluer extra-pénalement *a posteriori* - les crimes d'Etat et les terrorismes d'Etat, « mobilisation exécutive » systématisée des parquets des Palais de Justice, coordination renforcée des Préfectures avec l'Exécutif régalien, clôture et hyper-durcissement des normes étatiques au niveau pénal, mise en place subtile d'une justice à deux vitesses où les sous-classes moyennes et pauvres sont sur-criminalisées et où l'hyper-caste oligarchique et ultra-minoritaire est couverte systématiquement par la supra-légalité, l'extra-judiciarité et la pseudo-judiciarité, rétroactivité massive des lois, neutralisation législative complexe des partis politiques, non-accès total et définitif aux informations scientifiques ou stratégiques pour les citoyens, préservation de la confidentialité complète des interventions de masse au niveau AT et CT [« Secret Défense » systématisé], Expertises et experts judiciaires agréés uniquement par l'Etat et pour... l'Etat, Déploiement maximum et mis en sureffectif ostentatoire des personnels de Sécurité, de Police et du Renseignement civique et intérieur, Déploiement massif de diverses campagnes médiatiques d'Etat pour gagner les cœurs et les esprits des citoyens, Déploiement massif de diverses campagnes médiatiques d'Etat afin de valider culturellement le durcissement, l'hypertrophie contextuelle et la redondance des « institutions policières, paramilitaires et militaires » des Etats actuellement [de plus en plus] hyper-dirigistes de l'hémisphère Nord, etc.,

- Généralisation des échanges de renseignements bio-métriques et identitaires entre les grandes fédérations néo-fascistes et disciplinaires du Nord au sujet de la vie privée de l'ensemble de leurs post- et de leurs sous-citoyens,
- Annulation furtive et dilution progressive des contrôles politiques et démocratiques des actions et des lois qui régissent les forces militaires, paramilitaires, de sécurité intérieure et du renseignement (annulation feutrée des anciennes autorités constitutionnelles, institutionnalisation de nouvelles autorités de pseudo-contrôle nommées par l'Exécutif [par ex. « Conseil Constitutionnel » sans aucune légitimité démocratique et/ou sous contrôle intégral direct de l'exécutif gouvernemental]),
- Renforcement drastique du « Secret Institutionnel », du « Secret Défense » et du « Secret diplomatique » - sous toutes leurs formes pour la Police, la Procuration, le Judiciaire et l'Armée à des fins d'efficacité à la fois punitives, répressives, coercitives et surtout auto-protectrice des

institutions d'Etat – devenant de plus en plus opaques et antidémocratiques,

- Déploiement pan-sociétal d'un profilage multi-identitaire et surmultiplication des fichiers de renseignements sur les citoyens : création de banques de données panoptiques et centralisées sur chaque citoyen du G8, intégration furtive et massive dans les architectures urbaines de millions de caméras, de senseurs et de barrières électroniques pour surveiller, traquer, pénaliser et criminaliser massivement l'ensemble des citoyens, généralisation normative des fichiers bio-métriques pour tous les citoyens, mises en place et triangulations systématisées des divers fichiers ultra-spécialisés de renseignement sur chaque citoyen [fichiers de renseignements comportementaux, fichiers de renseignements professionnels, fichiers de renseignements paramilitaires, fichiers de renseignements universitaires, fichiers de renseignements transnationaux, fichiers de renseignements religieux, fichiers de renseignements bancaires, fichiers de renseignements administratifs, fichiers de renseignements touristiques et aériens, fichiers de renseignements sportifs, fichiers de renseignements fiscaux et *off-shore*, fichiers de renseignements syndicaux, fichiers de renseignements politiques, fichiers de renseignements sexuels, fichiers de renseignements psychiatriques et psychotropiques, fichiers de renseignements sanitaires, etc.], fichiers de renseignement sur les « Compétences spéciales » de certains civils, etc.,
- Applications pan-sociétales de Mesures d'exception : applications des Mesures d'exception à l'ensemble des citoyens, surveillance généralisée et serrée de l'ensemble des citoyens, fusion des bases de données bio-métriques concernant l'ensemble des citoyens, « Incrimination pénale larvée » de l'ensemble des citoyens, ouverture de nombreux camps de concentration et de détention [pour les « citoyens terroristes présumés », pour les immigrés en situation irrégulière, pour les extrémistes potentiels, etc.], généralisation des « déportations de suspects » entre pays-collaborateurs pour l'AT et le CT [« Ordinary renditions », « Extraordinary renditions », etc.], généralisation des « Certificats de sécurité » pour les immigrés réguliers et irréguliers, déploiement de « cours martiales *ad hoc* » et de « commissions militaires spéciales » pour les « citoyens présumés terroristes » ou pour les « activistes présumés agressifs », dilution généralisée des droits civiques et des libertés individuelles, harcèlements institutionnels d'Etat contre l'ensemble des formes d'opposition, restrictions avancées sur la liberté de la presse dans tout le G8, alibi du contre-terrorisme pour réprimer certaines ethnies,

certaines groupes sociaux, certaines corporations et certains groupes religieux trop politisés, etc.,

- Généralisation de l' « incrimination pour acte terroriste potentiel » à l'ensemble des groupes de protestation politiques et culturels : criminalisation et pénalisation des groupes d'activistes œuvrant contre les aliments génétiquement modifiés, œuvrant contre les semences génétiquement modifiées (dont les semences Terminator), œuvrant contre les dégradations environnementales des Industries lourdes, œuvrant contre les pollutions industrielles de l'eau, œuvrant contre la dégradation des forêts, œuvrant contre le non-droit des animaux, etc.,
- Déploiement des Mesures d'exception sans limite frontalière,
- Déploiement des Mesures d'exception sans possibilité de limitation par la ou les Constitutions,
- Déploiement des Mesures d'exception hors toute possibilité définitive de contrôles parlementaires et sénatoriaux,
- Etc.